

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

AVIS N° 2022/35

adopté à l'unanimité des membres votants (13)

le 1^{er} juin 2022

Objet : avis concernant le plan de lutte contre l'Ambroisie et la berce du Caucase proposé par l'ARS 36

- Vu le règlement (UE) 1143/2014 du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes ;
- Vu le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste d'espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) 1143/2014 du parlement européen et du conseil ;
- Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/1263 de la Commission du 12 juillet 2017 pourtant mise à jour de la liste des d'espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union établie par le règlement d'exécution 2016/1141 conformément au règlement (UE) 1143/2014 du parlement européen et du conseil ;
- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-5, L. 411-6, L. 411-8, L. 415-3 et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;
- Vu la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, notamment son article 149 ;
- Vu le décret n°2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales ;
- Vu l'arrêté du 8 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu le plan de lutte contre l'Ambroisie et la berce du Caucase du 4 mai 2022, présenté par l'Agence régionale de santé de l'Indre ainsi que les documents joints ;
- Considérant la qualification des demandeurs et les objectifs poursuivis ;

Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande.

Le Président du CSRPN,



Philippe MAUBERT